

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 AVRIL 2018

NOMBRE DE : -membres en exercice 13

-présents 8

-votants 11

L'an deux mil dix-huit, le 26 avril à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune d'Eulmont, étant réuni sous la présidence de Monsieur Claude THOMAS, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale faite le 19 avril 2018.

Étaient Présents : Madame Danièle CAQUARD, Monsieur David GARDELLI, Mesdames Sylvie HENNE, Agnès KLINGELSCHMITT, Fanny ROBILLOT, Messieurs Claude THOMAS, Hervé VALANTIN, Hervé VOIDEY.

Étaient absents : Monsieur Gérard FALCONNET donne son pouvoir à Monsieur David GARDELLI, Monsieur Alain GEOFFROY donne son pouvoir à Madame Fanny ROBILLOT, Monsieur Jérôme GUICHARD donne son pouvoir à Madame Danièle CAQUARD, Madame Delphine LALIN, Monsieur Serge MARCHAL.

Madame Fanny ROBILLOT a été élue secrétaire de séance.

20180426/001 - Demande de subvention DSIL 2018 - construction d'un bâtiment modulaire pour une 7e salle de classe

Monsieur le Maire revient sur la situation de l'école des Vignottes dans laquelle une 7e classe a été ouverte à la rentrée de septembre 2017. Afin de créer une 7e salle de classe et conformément aux délibérations du 30 juin 2017 et 28 septembre 2017, des dossiers sollicitant une subvention ont été déposés auprès du conseil départemental et de la préfecture. Le premier a attribué à la commune une subvention d'un montant de 24 355 € et 48 709 € ont été alloués à Eulmont au titre de la DETR 2017.

La commune a la possibilité de déposer un nouveau dossier au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)- programme 2018 - pour les travaux prévus pour la création de cette salle.

L'estimation totale des travaux pour la construction de cette salle de classe est de 134 166.15 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)- programme 2018, d'un montant de 34 266 €, soit 25.54 % du montant des travaux prévus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire une demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)- programme 2018 dans les conditions ci-dessus.